

Le projet de loi visant à ouvrir le mariage à tous les couples sera débattu début 2013.

Ce texte participe à la prise en compte de l'évolution de notre société et contribue à plus d'égalité de traitement, plus d'équité entre tous les citoyens quels que soient le mode de vie de chacun.

L'UNSA a d'ores et déjà émis un avis favorable sur ce projet.

Le mariage est un contrat entre deux personnes qui s'engagent réciproquement et à qui la société doit ouvrir des garanties sécurisantes. Il n'y a pas à avoir, dans ce type de contrat, de précision du genre.

Au 15 octobre 2012, onze pays, de quatre continents différents, ont déjà appliqué la légalisation du mariage pour tous les couples sur l'ensemble de leur territoire. Sept sont issus de la communauté européenne.

Par ailleurs, la Confédération Européenne des Syndicats à laquelle adhère l'UNSA, revendique la mise en œuvre de droits égaux effectifs pour toutes et tous et se positionne contre toute forme de sexisme, de racisme, de xénophobie et de discrimination sur la base du genre, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'assignation de genre et de l'orientation sexuelle (principes repris dans la charte de l'UNSA).

Pour l'UNSA et l'UNSA Sport 3S, cette reconnaissance devra être déclinée dans le monde du travail où la diversité est aussi prégnante. Les conventions collectives et les accords d'entreprise devront être adaptés aux multiples formes d'organisation sociale.

L'accès au mariage pour tous, la reconnaissance de l'homoparentalité, l'accès à l'adoption et à la PMA pour tous vont dans le sens du progrès de notre société.

Aussi la Fédération UNSA Sport 3S soutient la manifestation organisée le 16 décembre, à Paris, à l'initiative de l'inter-LGBT.